

## CONSEIL MUNICIPAL 2023

Séance du **28 avril 2023 à 20h 30** - Salle communale

### Procès-verbal

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt huit avril à 20 heures 30;**

Le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie BONNIN, Maire ;

Présents : Sylvie **BONNIN**, Maryse **DOLARD**, Yves **LAMARD**, Dominique **MARTIN**, Héloïse **MONCHAL** Guillaume **PICARD**, Marie-Laure **PIOTELAT**, Yan **LAGOUGE**, Pascal **VANNIER**

Absents excusés : Timothé **BAUDOT** (pouvoir à Sylvie BONNIN)

Absents : Thibaut **LACOSTE**, Bernard **RAMEAUX**, Charles-Henri **SERVAN**

Madame Dominique Martin a été nommée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR :**

PROPOSITION D' AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : DEMANDE DE SUBVENTION

1. APPROBATION PROCES-VERBAL
2. RESERVE FONCIERE
3. DEMANDE DE SUBVENTION
4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

## 1. PPROBATION PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

## 2. RÉSERVE FONCIERE

Les conseillers avaient été informés du refus du vendeur via son agent immobilier de la première offre faite par la commune d'un montant de 108 000€ pour la maison et l'ensemble du terrain. PARCELLE ZY 13, surface 37 236 m2.

Les conseillers ont longuement échangé notamment sur le marché de l'immobilier, la hausse des taux d'intérêt, la crise énergétique, l'inflation et le souhait de limiter les risques pour la commune.

La commune a par ailleurs reçu une estimation moyenne fixée à 113 700 € avec une valeur basse de 108 000 €. Il nous a par ailleurs été indiqué, que compte tenu du contexte actuel, le montant des ventes actuelles se rapproche de l'estimation basse.

Après de très nombreux échanges, les conseillers s'orientent majoritairement vers une proposition de 115 000€.

Cette proposition de 115 000 € est donc mise au vote.

Pascal VANNIER tient à préciser les motifs de son abstention, il est favorable à la proposition d'acquisition mais souhaitait proposer un montant supérieur.

### OBJET : 21-2023 : Acquisition de parcelle, réserve foncière et utilité publique

Mme le maire :

- rappelle la délibération 18-2023 du 11 avril 2023,
- informe du refus par le propriétaire de la parcelle concernée, conjoints CORNIER, de l'offre de la commune
- propose :
  - o de maintenir le projet d'acquisition de la parcelle,
  - o de faire une nouvelle offre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une parcelle avec maison (ZY 13) dans le cadre de l'intérêt général,
- **FIXE** le montant de la nouvelle proposition amiable,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	10	9	1 ( Pascal VANNIER)	0

## 3. DEMANDE DE SUBVENTION

### OBJET : 22-2023 : Demande de subvention pour la rénovation des murs de l'ancienne cantine située dans la cour de l'école

Mme le maire :

- rappelle :
  - o l'absence de crépis sur les murs de l'ancienne cantine situé dans la cour de l'école
  - o la demande conjointe du directeur de l'école et de la directrice du périscolaire en conseil d'école du 21 mars 2023,
  - o l'utilité de recouvrir ces murs pour garantir l'imperméabilité, et surtout la sécurité des enfants,
  - o les devis demandés pour la réfection des murs sus cités d'une surface de 42 m<sup>2</sup>,

- propose la sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat (DETR), du Département (DST) et de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat, du Département à hauteur de 30 %,
- **SOLLICITE** une participation de la CCBHS à hauteur de 50 % du reste à charge s'agissant d'un bâtiment utilisé à 50 % pour le périscolaire,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part restante,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	10	10	0	0

#### 4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECOLE
- SUBVENTION DETR ACCORDEE POUR LE FOUR A HAUTEUR DE 30 %
- LE FAUCHAGE DEVRAIT DEBUTER SEMAINE 19
- PANNEAU CEDEZ LE PASSAGE
- COMMISSION GITE
- POINT D'INFORMATIONS SUR LE JEUDI DE PAYS
- POINT D'INFORMATION SUR LE FESTIVAL « RENDEZ VOUS A LA TERRE » FIN SEPTEMBRE
- REMERCIEMENTS DONS : UN BUREAU ET 2 CHAISES POUR LE BUREAU DE LA MAIRIE, DES TABLES ET CHAISES POUR LE TERRAIN DE SWIN GOLF
- DEBUT DES CONSULTATIONS D'OSTHEOPATHIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25

Le secrétaire de séance,

Le maire,  
Sylvie BONNIN

